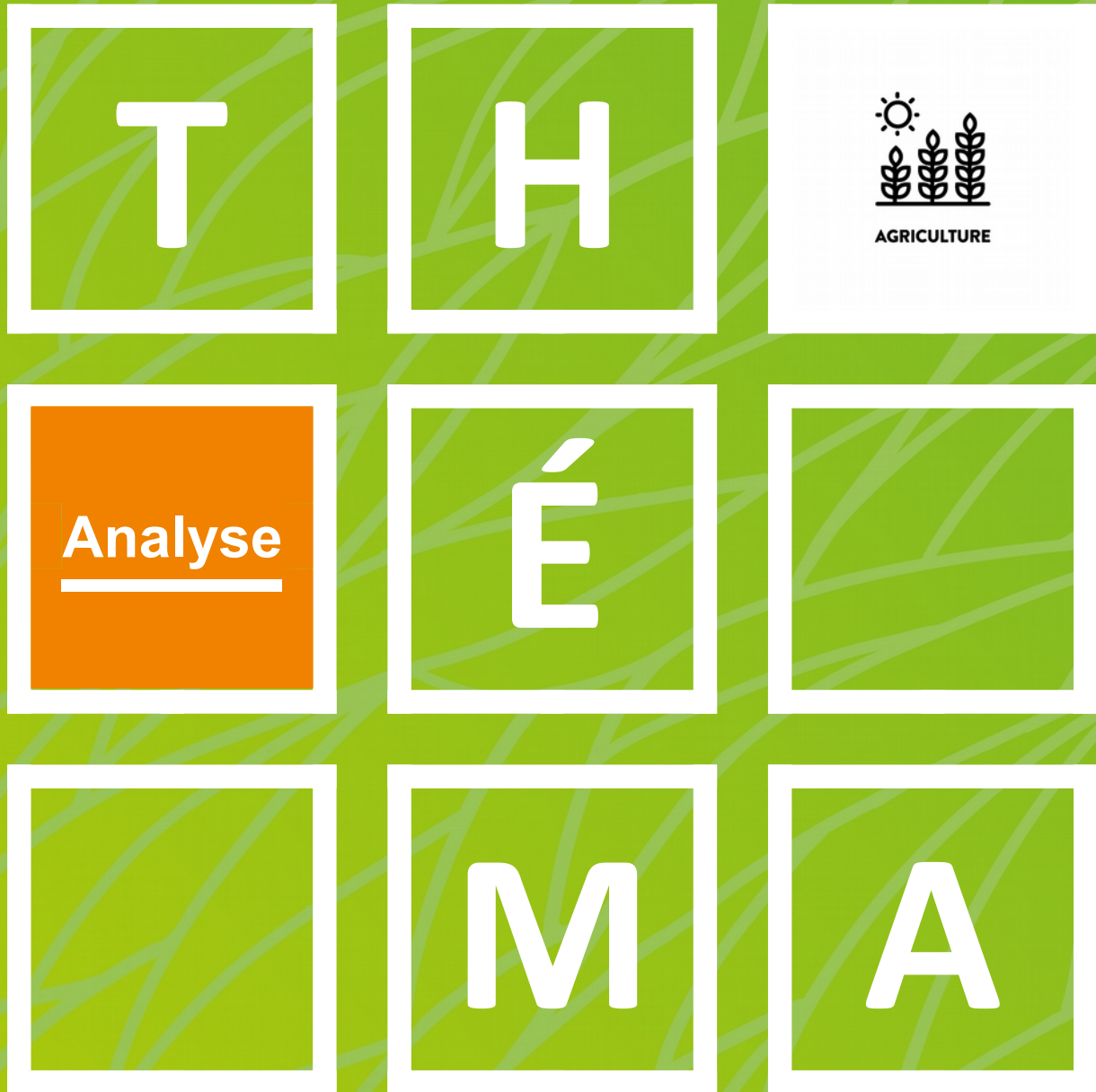




Commissariat général au développement durable

L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires

Septembre 2017

sommaire

L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires

05 – Introduction

09 – Partie I : Une démarche volontariste des collectivités

15 – Partie II : Les axes d'intervention des collectivités

23 – Partie III : Une gouvernance alimentaire en construction

29 – Partie IV : Les facteurs favorables à un système alimentaire durable territorialisé

33 – Partie V - : Les défis à relever pour aller plus loin

35 – Remerciements

Document édité par :

Le Commissariat Général au développement durable/Délégation au développement durable et le Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration au développement durable

Remerciement à toutes les organismes et collectivités cités en fin de document, Julien Fosse, Florence Scarsi, Isabelle Couprie, Julia Rambaud, Pauline Potteeuw

contributeurs

NR

Nathalie Racineux
CEREMA

ADM

**Audrey Debroise-
Marti**
CEREMA

DL

David Landry
CEREMA

avant-propos

L'alimentation durable constitue une porte d'entrée de plus en plus empruntée pour la mise en mouvement des territoires dans la transition écologique et solidaire. Elle impose une approche transversale des enjeux et en cela porte une visée transformatrice du modèle de développement des territoires : défi énergétique (lutte contre le dérèglement climatique), défi environnemental (préservation des ressources naturelles et de la biodiversité), mais également développement de l'emploi local non délocalisable, aménagement du territoire, santé, mieux vivre ensemble, lien entre les espaces ruraux et urbains... Aussi, dans le cadre de ses travaux sur les systèmes alimentaires durables territorialisés menés avec d'autres partenaires, le ministère a demandé au CEREMA de consulter un panel de collectivités engagées dans des projets alimentaires. Cette publication, reflet de cette étude, a pour vocation, en montrant des exemples variés et en analysant leurs conditions de réussite et les défis à relever, de donner des premières clés d'entrée et de compréhension pour les acteurs locaux qui souhaiteraient par l'entrée de l'alimentation se placer dans une ambition de transition écologique et solidaire. Cette publication pourra contribuer à l'élaboration de propositions ambitieuses en la matière dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation.

INTRODUCTION

La question alimentaire a pris une importance grandissante ces dernières années, elle est devenue un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires, une politique publique transversale à construire, fruit d'un engagement entre de nombreux acteurs publics et privés. Les collectivités engagées avancent pas à pas. La mise en œuvre d'une alimentation plus durable contribue aux enjeux locaux tels que la préservation des ressources, les pratiques agricoles, la résilience face au changement climatique mais aussi les questions sociales et de gouvernance.



Introduction

En réponse aux attentes fortes des consommateurs sur la qualité et la provenance de leur alimentation et à leur prise de conscience des enjeux environnementaux et du changement climatique, émergent des initiatives publiques et privées visant à satisfaire les besoins quantitatifs et nutritionnels des populations dans le respect des équilibres socio-environnementaux et à relocaliser notre alimentation. Ainsi, progressivement, de nouveaux liens entre les villes et les campagnes se tissent de façon à répondre aux besoins de reconnexion des citoyens à leur alimentation.

Participant à un mouvement international, l'ancrage territorial est désormais l'une des priorités de la politique agricole et alimentaire du Ministère de l'agriculture dont les collectivités territoriales s'emparent. La société civile se mobilise également sur le sujet, mène des expériences et fait pression sur les pouvoirs publics pour agir.

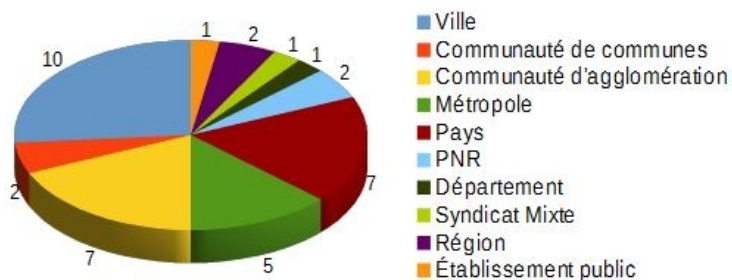
De plus en plus de collectivités s'engagent de manière volontaire sur la question alimentaire, dans l'élaboration d'actions, de projets alimentaires territorialisés (PAT issus de la loi de la modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2014) et contribuent à la construction de nouvelles politiques transversales. (déclaration de l'ARF ou Pacte de Milan cf page 11). Elles visent à développer un approvisionnement plus local et tentent d'articuler plusieurs leviers à leur disposition en fonction de leurs champs de compétences aux différentes échelles territoriales.

Ainsi, chaque territoire construit sa voie, sa propre gouvernance, à son rythme, pour aller vers un système alimentaire plus durable. Ce chemin n'est pas pour autant bien balisé et nombreux sont les obstacles auxquels doivent faire face les collectivités pour transformer la chaîne de production alimentaire.

Pour en savoir plus sur l'implication des territoires sur l'alimentation et identifier leurs besoins d'appui, le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) a demandé au CEREMA de réaliser une enquête nationale auprès de 38 collectivités sur les systèmes alimentaires durables territorialisés (SADT). Ces collectivités, sélectionnées sur la base d'un panel proposé par le Comité de pilotage multi-partenarial animé par le CGDD, couvrent une grande diversité de territoires selon leur taille, leur situation géographique, leur avancement dans un projet autour de l'alimentation, leur porte d'entrée dans le sujet, etc. Cette publication présente les principaux éléments ressortis de cette consultation menée en 2016.

Enquête sur les pratiques de 38 collectivités

Des entretiens semi-directifs ont été effectués par téléphone essentiellement auprès de techniciens et de quelques élus



Système Alimentaire Durable Territorialisé : définitions

- Définition d'un "système alimentaire"

Louis Malassis, 1994 : *"un système alimentaire est la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture."*

- Définition de l'alimentation durable par la FAO

Les régimes alimentaires durables sont des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures.

Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.

- Les fondamentaux des SAT

par Jean-Louis Rastoin (Professeur émérite de Montpellier SupAgro Chaire UNESCO Alimentations du monde) :

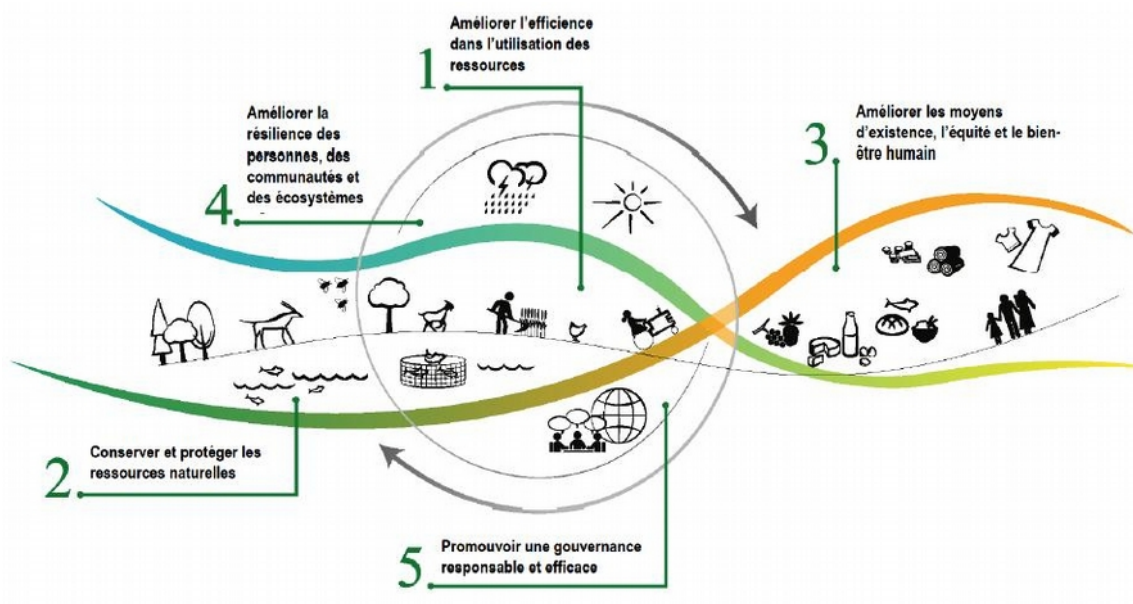
- des objectifs d'alimentation durable (FAO) et de souveraineté alimentaire
- une économie de proximité écosystémique
- une gouvernance participative.

- Le terme de système alimentaire durable territorialisé (SADT) apporte :

- une dimension systémique qui met en avant les interrelations en jeu entre acteurs de la chaîne alimentaire
- une approche transversale permettant de mettre en avant les enjeux liés à l'alimentation et de faire écho aux préoccupations des collectivités territoriales : lutte contre le dérèglement climatique, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, aménagement du territoire, développement de l'emploi local, santé, lien social...

Les cinq principes de l'alimentation et de l'agriculture durables

(les enjeux pour l'alimentation et l'agriculture – source FAO)



Partie 1

Une démarche volontariste des collectivités

L'engagement des collectivités sur la question alimentaire se fait de manière volontaire souvent dans le prolongement des projets de territoire de développement durable tels que les agendas 21 locaux. L'impulsion peut aussi venir des associations porteuses de projets. Elle peut être portée par des élus investis dans la transition vers le développement durable ou des services impliqués dans l'agriculture ou la restauration scolaire. Un appel à projets ciblé sur l'ancrage territorial de l'alimentation, tel que celui lancé annuellement par le Ministère en charge de l'agriculture sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (voir encadré page 32), peut aussi être une opportunité saisie par une collectivité



LES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Les objectifs poursuivis par les collectivités enquêtées sur la question alimentaire sont plus ou moins ambitieux au regard des enjeux territoriaux et de la vision d'une nécessaire réorientation de l'action publique. Aussi les principaux objectifs cités sont les suivants :

- ✓ maintenir l'emploi agricole et renforcer l'ancrage territorial ;
- ✓ préserver et valoriser les ressources locales, le patrimoine (naturel, culinaire), l'identité territoriale
- ✓ offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ;
- ✓ préserver la qualité de l'eau, l'environnement (sols, biodiversité, paysages) ;
- ✓ aller vers l'autonomie alimentaire et plus de résilience ;
- ✓ changer le modèle de production, de transformation et de distribution.

C'est surtout la notion de durabilité qui fait débat entre les acteurs au sein des territoires. Aussi, le niveau d'exigences visé n'est pas souvent affiché, pour favoriser la mise en mouvement et la fédération progressive de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

Le Pacte de la politique alimentaire urbaine de Milan du 15 octobre 2015 énonce clairement la nécessité d'une **réorientation de l'action publique pour construire une politique alimentaire locale durable, inclusive et en cohérence avec les objectifs du développement durable selon une approche écosystémique**. Cela suppose de considérer le PAT ou le SADT comme **un outil de cohérence des politiques publiques** relatives à l'aménagement, l'agriculture, le développement économique et l'emploi, l'environnement, la santé, la cohésion sociale, la valorisation du patrimoine, la lutte contre le changement climatique, etc. Ce pacte a été signé par 113 villes dans le monde. Cinq de ces collectivités font partie de cette enquête (Bordeaux Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Lyon, Nantes Métropole, Paris) sur les 8 françaises (Marseille, Grenoble et Conseil départemental de Gironde).

La promotion des systèmes alimentaires territorialisés (SAT) a été actée par une **déclaration de l'Association des Régions de France (ARF)** signée à Rennes lors d'une journée consacrée au sujet le 4 juillet 2014.

Dans cette déclaration, l'ARF s'engage notamment "à promouvoir des systèmes alimentaires territorialisés grâce à des politiques alimentaires dédiées au développement de leurs territoires, favorisant le développement économique local, la gestion durable de leurs ressources naturelles et la promotion de l'emploi agricole et rural". L'ARF demande, entre autres, à ses membres de "faciliter l'installation d'agriculteurs qui répondent à ces exigences..." Les crédits du FEADER (deuxième pilier de la PAC), désormais gérés par les régions, peuvent d'ailleurs favoriser le développement du système alimentaire territorialisé.

LE NIVEAU D'IMPLICATION ET DE TRANSVERSALITÉ

Chaque territoire construit sa propre voie, privilégie tel ou tel champs d'intervention, mode de coopération et d'animation, expérimente à son rythme. Toutefois, de l'enquête menée, cinq tendances se dégagent selon les territoires :

- des territoires encore peu engagés qui mènent des actions ponctuelles,
- une approche à dominante économique basée sur l'ancrage territorial et le maintien de l'emploi local,
- une approche ciblée sur la qualité alimentaire qui s'appuie sur la restauration collective,
- une approche à dominante environnementale qui nécessite l'accompagnement au changement de modèle de production,
- une démarche systémique de l'alimentation qui articule plusieurs finalités.

Partie 1 : Une démarche volontariste des collectivités

Pour les territoires en phase d'engagement, beaucoup expriment des intentions et essaient de créer des liens entre leurs actions sur différents champs d'intervention. Au stade du diagnostic, ces territoires cherchent des outils, des moyens et méthodes de mise en œuvre d'un SADT.

Les démarches à dominante économique s'appuient souvent sur des financements de développement local européens avec pour objectif prioritaire l'ancrage territorial et l'emploi. Ces démarches sont créatrices de valeur ajoutée pour les producteurs et les transformateurs.

L'approche nutrition-santé de la restauration collective permet de créer un important levier sur la production durable du territoire via la commande publique. C'est une entrée souvent privilégiée qui invite les collectivités à réfléchir sur leurs ambitions en termes de qualité alimentaire et de relocalisation de la production. En effet, l'offre étant largement insuffisante, des actions sur l'accompagnement des changements de pratiques et l'orientation vers de nouvelles productions sont souvent investies en parallèle. Ainsi le travail fait autour de la restauration collective peut devenir un axe de transversalité.



Typologie des politiques publiques de restauration collective locale et durable (<http://www.observatoire-restoco-durable.org/>)

Partie 1 : Une démarche volontariste des collectivités

L'approche à dominante environnementale est moins fréquente, elle s'inscrit dans des démarches volontaristes de développement durable du territoire, s'appuie souvent sur la préservation des ressources : eau, biodiversité et sur des programmes de développement durable des territoires.

L'agenda 21 a souvent été mentionné comme la source de la politique alimentaire des collectivités. Effectivement, la démarche systémique est celle qui se rapproche le plus des finalités du SADT. Toutes les dimensions précédentes sont travaillées. Il s'agit de territoires engagés dans une transition écologique. Ils sont soucieux de leur souveraineté alimentaire, de la préservation des ressources, de l'équité de l'accessibilité et de la participation citoyenne. Ces démarches ont l'intérêt d'être en plus créatrices d'emplois, notamment celles qui incluent une politique sociale et s'appuient sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

Exemple de démarches systémiques :

La ville «en transition» d'Ungersheim affiche dans ses 21 actions pour le 21^e siècle, un objectif d'autonomie alimentaire. Les actions qu'elle a engagées sont :

- la mise en place de la restauration scolaire 100 % bio à l'accueil enfance depuis avril 2009, tous les jours de la semaine, goûter inclus ;
- la création d'une exploitation maraîchère bio de 8 hectares en chantier d'insertion ;
- l'édification de la ferme du Kohlack ou Maison des Natures et des Cultures ;
- l'aménagement d'une légumerie-conserverie dans les annexes de la salle des sports, opérationnelle depuis juin 2015 ;
- la construction d'une cuisine collective bio, certifiée Ecocert au 3^e niveau, pour la restauration scolaire, opérationnelle depuis septembre 2014 ;
- le lancement d'une « Filière de la Graine à l'assiette ».

Exemple de projet intégrateur : l'écopôle alimentaire

La communauté de communes de la région d'Audruicq a fait l'acquisition foncière d'une exploitation agricole et a ainsi pu créer en 2011 l'écopôle alimentaire en s'appuyant sur deux structures opérationnelles de l'ESS (économie sociale et solidaire) : Terre d'Opale et les Anges Gardins.

Ces deux structures représentent 40 emplois, la moitié en CDD ou CDI et l'autre en contrat d'insertion

L'écopôle, reconnu Pôle d'excellence rurale du pays du Calais, et l'action pilote «Maison de l'alimentation» du Programme National de l'Alimentation, est un projet transversal autour de l'alimentation ouvrant non seulement sur l'économie mais aussi sur le social, la santé, la culture...

Multi-services : les principales fonctions de l'Écopôle

Fonction de **distribution et de commercialisation** :

- plate-forme de distribution de paniers bio et de produits locaux
- point de vente
- livraison en diffus (80 points relais)

Fonction de **transformation** alimentaire

- atelier de transformation conventionnel et bio, produits de terroir, ouvert aux producteurs et artisans locaux souhaitant explorer de nouveaux moyens de valorisation des productions
- atelier cuisine

Fonction de **pédagogie** à l'alimentation pour les professionnels des métiers de **l'alimentation et du social**

- espace pour valoriser les savoir-faire des métiers de bouche et l'approche nutritionnelle

- programme croisé de stages de formation et de visites avec les acteurs de l'alimentation du territoire
- dispositif d'éducation à la diversité alimentaire auto-production, atelier cuisine, programme de sensibilisation.

Fonction de pédagogie autour de la **biodiversité et du «jardin au naturel»**

- espace de support paysager et artistique
- programme annuel de stage de formation
- vitrine des techniques d'entretien, de gestion durable et de la biodiversité des paysages et des jardins

Terre d'Opale, une association de coordination d'un dispositif de circuit alimentaire local «Bio et solidaire», qui anime un réseau de 15 producteurs locaux certifiés AB, gère le système de distribution hebdomadaire de paniers de légumes AB (350 abonnés) et organise l'offre locale de produits AB pour la Restauration Hors Domicile (RHD).



Les Anges Gardins, une association pour l'insertion, le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation : activités pour les publics fragiles sous forme d'ateliers d'insertion dans les domaines du maraîchage, du conditionnement et de la livraison de fruits et légumes locaux certifiés en agriculture biologique, des ateliers cuisines (formation d'ambassadeurs, guide du jardinage, guide de cuisine.)



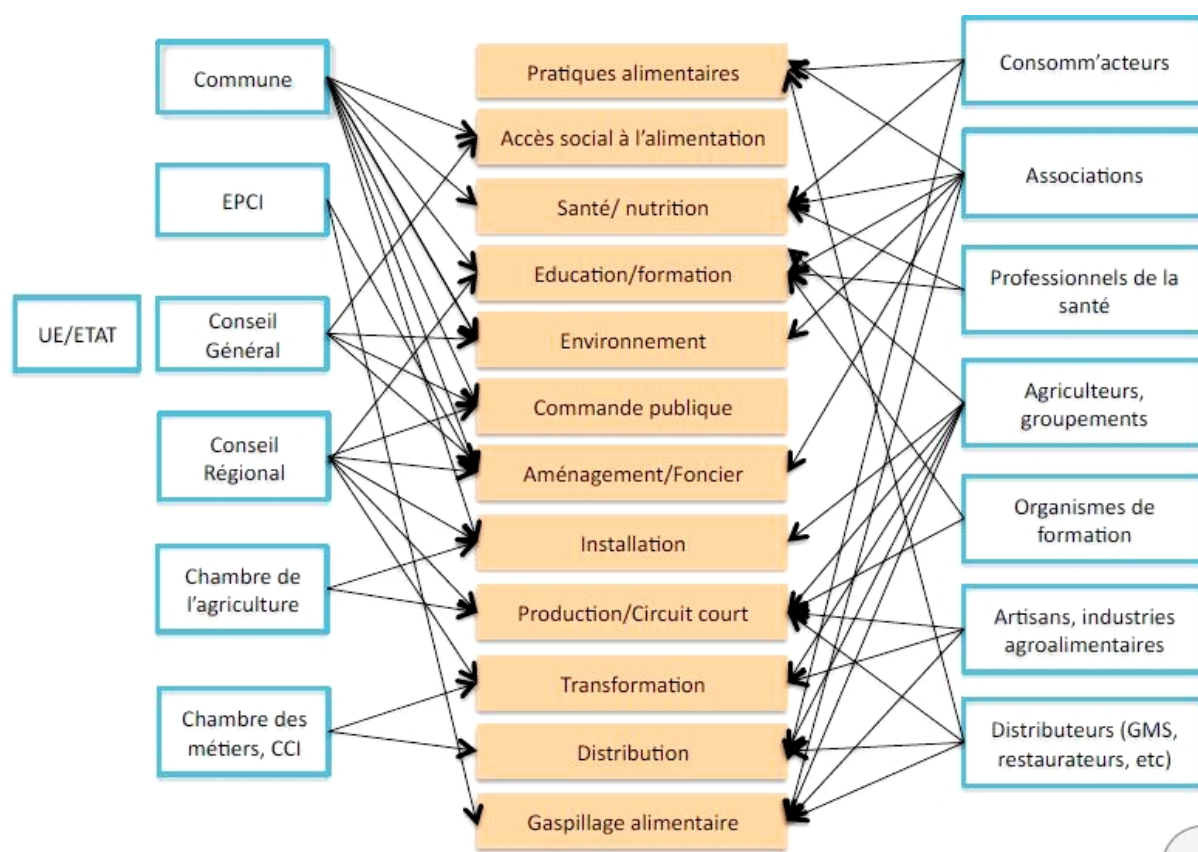
Partie 2

Les axes d'intervention des collectivités



Partie 2 : Les axes d'intervention des collectivités

Les collectivités entrent dans la question alimentaire généralement par une thématique choisie au regard de leurs champs de compétences et des enjeux territoriaux. Pour ce faire, elles s'appuient sur leurs projets de territoire, leurs différentes politiques publiques, documents-cadre et outils réglementaires notamment liés à l'aménagement. Elles saisissent aussi des opportunités telles que des appels à projets pour accélérer le processus et/ou expérimenter de nouvelles approches et actions.



Mémoire de fin d'études SupAgro Anna Faucher "initier une gouvernance alimentaire territoriale"

LA PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE

La première thématique traitée par les collectivités et intégrée dans une démarche autour de l'alimentation est la problématique de l'agriculture de proximité, de préservation du foncier et des activités agricoles.

Les outils de la planification et de gestion du foncier peuvent permettre d'établir des politiques favorables aux zones agricoles (SCOT, PLUi, PLU). Des zones agricoles protégées (ZAP) ou des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) ont ainsi vu le jour. Certaines collectivités ont même converti, dans les zones agricoles, des terrains urbanisables en zone agricole ou naturelle.

Dans l'ancienne région du Nord Pas de Calais, un **Schéma Régional d'Alimentation et d'Agriculture Durable** (SRAAD) est cité comme déclencheur de l'entrée dans une démarche de trame verte et bleue et de réflexion sur les productions de proximité par les territoires.

En espace rural, une opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural (OCAGER), a été lancée pour gérer le foncier de sorte à structurer une filière de production.

Certaines métropoles ont mis en place des stratégies de **remise en activité agricole** en proposant des subventions au « défrichage » de parcelles non valorisées.

La maîtrise foncière publique est une autre solution pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs, en mobilisant du foncier ou en achetant en fonction des opportunités et en lien avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). On peut par exemple citer le cas de la Communauté d'agglomération Coeur d'Essonne qui a eu l'opportunité de convertir une partie d'une ancienne base d'essais aériens (soit 75 hectares) en « pôle agricole bio » grâce à son acquisition foncière dans le cadre d'un plan de « redynamisation » de l'État.

Plus généralement, l'accès au foncier reste difficile, en particulier pour les nouveaux agriculteurs qui s'installent en dehors du cadre familial et ne peuvent acquérir des exploitations devenues inabornables au fil des agrandissements.

LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Assurer la qualité de l'eau représente un coût financier de plus en plus important pour les territoires. Dans ce cadre, afin de privilégier une approche préventive et d'éviter des travaux coûteux, les collectivités peuvent être amenées à intervenir en amont sur les modes de production agricole.

Exemples d'actions :

- ◆ aide à l'investissement aux porteurs de projet « protection de la ressource en eau ou développement des circuits courts » via une grille d'analyse avec des exigences précises sur les aires de captage (Rouen métropole),
- ◆ protection des champs captants, sur les pratiques phytosanitaires (Strasbourg),
- ◆ marché expérimental, baptisée « Eau en saveurs » (afin de permettre l'utilisation de cette méthodologie et d'en faire une marque grand public) pour travailler sur l'amélioration des pratiques agricoles avec les agriculteurs du bassin versant (Rennes).

LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le thème de la restauration collective est fortement investi par les collectivités car considéré comme **un levier prioritaire d'action** via la commande publique. L'accent n'est plus seulement mis sur le prix, mais sur la proximité, la saisonnalité et la qualité des produits. C'est aussi l'occasion de faire de la pédagogie sur l'équilibre alimentaire, la nutrition au sein de la restauration scolaire.

Il y a différents niveaux d'engagement des collectivités sur la restauration collective durable.

L'antériorité de la démarche joue beaucoup sur la part de relocalisation de la commande publique, qui nécessite une très bonne inter-connaissance des professionnels de la chaîne alimentaire. De plus, la proximité n'étant pas une garantie de qualité, des processus de longue haleine sont engagés pour trouver une offre d'alimentation locale qui répondent aux critères de la durabilité et de qualités attendus. Certaines collectivités de l'échantillon servent 100 % de produits bio (Ungersheim, Grande-Synthe), d'autres ne se fixent pas d'objectifs chiffrés mais s'inscrivent dans une démarche de progrès.

Partie 2 : Les axes d'intervention des collectivités

Exemples d'actions :

- ◆ la fixation d'objectifs chiffrés à atteindre en alimentation durable dans la commande en restauration scolaire,
- ◆ la retour à la régie municipale avec augmentation des moyens alloués à la restauration scolaire,
- ◆ l'aide au renouvellement de marché dans l'objectif « d'accroître la performance » sur le bio et le local.

Le code des marchés publics est très souvent perçu par les collectivités enquêtées comme une entrave à la préférence locale : peur du contentieux, complexité, effets de seuils, frein à l'expérimentation, etc. Les collectivités évoquent également comme frein les normes éditées par le groupe d'études des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN) qu'elles jugent contraignantes et ne facilitant pas le changement vers des régimes alimentaires durables ni la lutte contre le gaspillage.

Pour les collectivités, il subsiste des idées reçues sur le coût d'une alimentation plus qualitative et durable qui freinent la mobilisation de certains acteurs, notamment des élus.

Or, pour faire émerger de nouvelles pratiques, il faut pouvoir agir sur plusieurs leviers. En effet des actions sur les approvisionnements, la conservation, la transformation, la préparation des plats, les équilibres alimentaires, la réduction du gaspillage, entre autres, peuvent dégager des économies suffisantes pour permettre l'achat de produits labellisés.

Les repères nutritionnels

Saisie par la Direction générale de la santé, l'Agence nationale de sécurité alimentaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a récemment actualisé (janvier 2017) les repères nutritionnels du Programme national nutrition santé (PNNS) pour les adultes.

Les travaux de l'Agence conduisent à **des évolutions fortes au regard des recommandations antérieures.**

Elles portent en particulier sur une consommation renforcée et régulière de légumineuses (telles que les lentilles, les fèves ou les pois chiches), la nécessité de privilégier les produits céréaliers les moins raffinés (tels que les pains, les pâtes et les riz complets ou semi-complets), ainsi que l'intérêt de favoriser la consommation d'huiles végétales riches en acide alpha-linolénique (telles que les huiles de colza et de noix).

Les consommations de fruits et légumes restent cruciales et doivent être renforcées en privilégiant les légumes.

L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE

Beaucoup de collectivités mènent des actions d'éducation au goût, à l'alimentation locale et durable. Certaines d'entre elles ont inscrit leurs actions dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS).

Exemples d'actions pédagogiques :

Visites à la ferme, aux marchés, animations sur les temps d'animation périscolaires (TAP), ateliers du goût, etc. De plus, certaines collectivités ne se contentent pas de faire de la pédagogie auprès des scolaires mais mènent des actions de sensibilisation nutrition-santé tout public, notamment en direction des familles et des populations fragiles.

On peut aussi citer des actions-phares comme « les défis familles à alimentation positive » qui se déclinent dans différents territoires.

**MANGER
BIO ET LOCAL
SANS DÉPENSER PLUS,
C'EST POSSIBLE !**

Les défis familles à
ALIMENTATION POSITIVE



LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Réduire le gaspillage alimentaire contribue à limiter les coûts de traitement des déchets, et peut à ce titre contribuer au financement de la démarche qualitative de la restauration collective. Cet axe de travail s'inscrit souvent en complément des démarches d'éducation alimentaire.

Cette thématique a fait l'objet d'un appel à projets « **territoires zéro gaspillage zéro déchet** », dont un certain nombre des collectivités enquêtées sont lauréates.

L'AIDE À LA STRUCTURATION DE NOUVELLES FILIÈRES

Les collectivités peuvent aider les porteurs de projets à mettre en œuvre la **logistique** nécessaire à l'approvisionnement et la transformation au sein leur territoire.

En effet, pour intégrer les productions de légumes ou de viandes locales dans la commande publique de la restauration scolaire par exemple, de nouveaux **ateliers de transformation** ou de découpe sont souvent nécessaires.

Les collectivités peuvent pour cela faciliter la **création de réseaux** pour mettre en relation les professionnels susceptibles de réorienter leurs activités vers les demandes en approvisionnements locaux. Des nouvelles filières pour le pain, pour des protéines végétales, de la châtaigne, du malt ont ainsi pu voir le jour.

Pour favoriser le rapprochement des producteurs et des consommateurs, les collectivités promeuvent les circuits courts, via des **outils de communication** variés, des événements ou la création de nouveaux marchés dédiés.

Les territoires cherchent aussi à développer des **labels** et des certifications pour se faire connaître et mieux valoriser leurs ressources spécifiques.

Ainsi des **chartes « qualité-proximité »** se sont créées pour mettre en avant des produits, mais aussi des producteurs, des transformateurs et des restaurateurs engagés dans la démarche.

Les parcs naturels ont développé une marque « Valeurs Parc Naturel Régional » pour valoriser les productions de leurs périmètres.

A l'inverse, le patrimoine culinaire des territoires peut être utilisé pour valoriser leur image. Même pour les territoires non associés à un terroir ou à une production particulière, la communication sur la qualité alimentaire semble être un nouvel axe de marketing territorial (exemple du Gard).

D'ailleurs le secteur touristique n'est pas oublié dans les débouchés étudiés pour la création de nouvelles productions identifiées comme locales.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AU CHANGEMENT DE PRATIQUES

En complément du levier de la commande publique pour augmenter la demande sur les productions plus respectueuses de l'environnement, plusieurs interventions sur les pratiques agricoles ont été observées :

- ✓ la création de charte « qualité-proximité » incluant le suivi de l'amélioration des pratiques vers plus de durabilité,
- ✓ des dispositifs de « couveuse » pour permettre d'expérimenter un changement de mode de culture,
- ✓ l'aide foncière à la création d'une société civile d'exploitation agricole (SCEA) pour des cultures en Agriculture Biologique,
- ✓ des aides financières à la conversion à l'agriculture biologique,
- ✓ des aides financières au groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE),
- ✓ des subventions sur des analyses d'azote dans le sol pour accompagner des changements de pratiques de fertilisation,
- ✓ une majoration à l'aide au redéploiement d'activités agricoles s'il y a un projet d'agriculture biologique ou de maraîchage,
- ✓ la création de régies agricoles municipales.

D'AUTRES CHAMPS D' ACTIONS : LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Le champ d'action de la cohésion sociale et de la solidarité est également investi dans des projets d'agriculture urbaine ou périurbaine en lien avec des centres sociaux ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire : mise à disposition de terres agricoles pour alimenter les épiceries sociales en légumes locaux et de saison, ateliers participatifs et collectifs chez le producteur, insertion dans le domaine du maraîchage...

Parmi les collectivités enquêtées, cet axe est particulièrement développé au sein de l'écopôle alimentaire d'Audruicq en région des Hauts-de-France (cf. p.14).

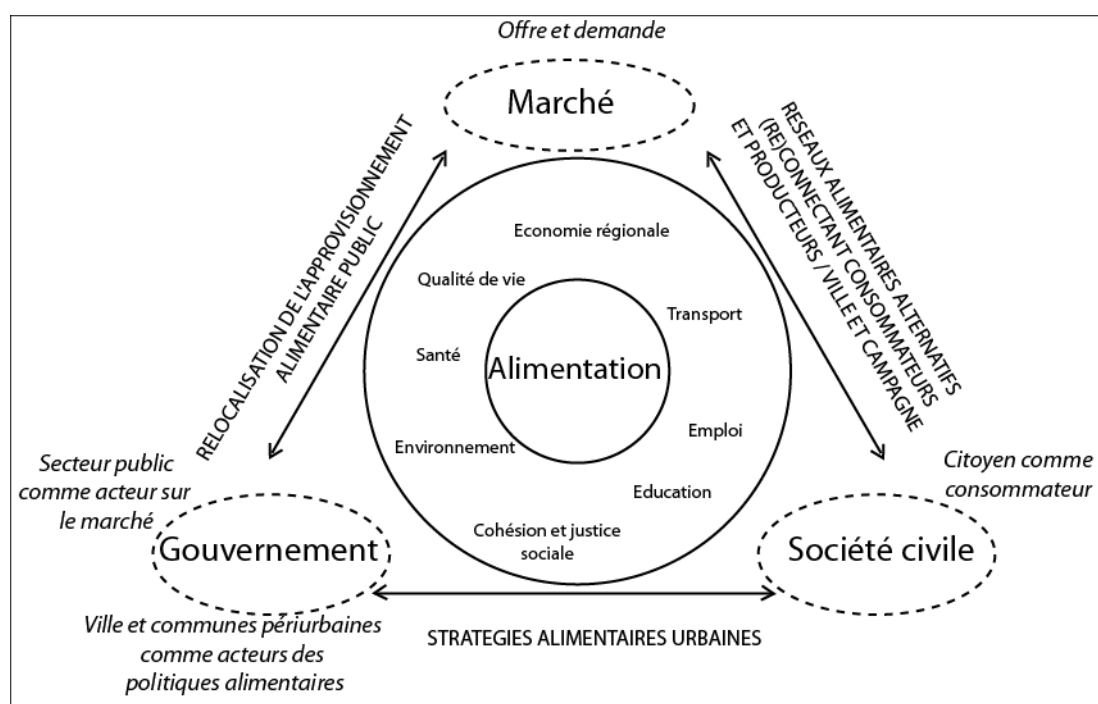
Partie 3

Une gouvernance alimentaire en construction



Partie 3 : Une gouvernance alimentaire en construction

Au travers des programmes alimentaires territoriaux (PAT) ou des systèmes alimentaires durables territorialisés (SADT), une nouvelle politique publique transversale se définit progressivement dans les territoires engagés qui s'appuie sur une nouvelle gouvernance très ouverte. L'enjeu est de repenser l'organisation du système alimentaire. Cette gouvernance fédère un très grand nombre d'acteurs concernés par la chaîne alimentaire tels que des structures publiques, privées, associatives, des groupements d'acteurs, coopératives, syndicats et citoyens organisés. L'enquête menée auprès des 38 collectivités révèle une pluralité de modes de coopération et de gouvernance selon les contextes territoriaux, avec toutefois une priorité souvent donnée aux approches empiriques, à l'activation des réseaux de professionnels notamment autour de l'agriculture biologique. La plupart des collectivités soulignent la complexité de cette gouvernance.



Grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale et intégrée, d'après Wiskerke (2009)

LES ACTEURS MOBILISÉS

Parmi les acteurs en présence, on citera outre les collectivités aux différents échelons : les agriculteurs et producteurs locaux, les artisans, les restaurateurs, les chambres consulaires et au premier chef les chambres d'agriculture, la SAFER, les entreprises agroalimentaires, les grandes et moyennes surfaces, les transporteurs, les services de l'État, les associations telles que Terres de liens et Terres en villes mais aussi des organismes de recherche et d'innovation.

La mobilisation de ces acteurs aux intérêts souvent divergents diffère fortement selon les catégories, les contextes, le degré de maturité des territoires en matière de durabilité, l'engagement dans la transition et la capacité à coproduire des compromis et à travailler en transversalité.

LES MODES D'ORGANISATION ET D'ANIMATION

Les partenariats se constituent autour de la réalisation de diagnostics de territoire, de l'élaboration de projets, chartes d'engagement et programmes d'actions ou/et directement autour d'actions structurantes. C'est dans ce cadre que des instances d'échanges, de travail et de pilotage se mettent en place avec les différents acteurs concernés.

Quelques collectivités ont fait le choix de créer une instance dédiée aux PAT ou SADT : par exemple, Conseil consultatif de Bordeaux métropole ou Conseil de gouvernance alimentaire du Pays Basque. D'autres s'appuient sur des équipes projets ou des binômes d'acteurs qui animent des réflexions et des programmes de travail sur la question alimentaire.

Au-delà de la construction et du pilotage des projets et programmes d'actions, des nouvelles structures émergent telles que l'Ecopôle alimentaire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq qui viennent expérimenter, asseoir, relayer de nouvelles pratiques dans les territoires et de nouveaux modes de coopération.

La gouvernance alimentaire repose sur une animation territoriale assez horizontale qu'il faut pouvoir inscrire dans le temps long.

LES MODES DE COOPÉRATION ET DE CONTRACTUALISATION

Des coopérations professionnelles et interprofessionnelles se développent de manière spontanée ou plus institutionnelle, des partenariats avec des organismes de recherche et d'innovation mais aussi entre collectivités.

Les politiques alimentaires en construction s'appuient sur différents types de conventions par exemple avec la SAFER pour préserver le foncier agricole et favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs, avec les restaurateurs publics et privés autour de l'approvisionnement local et la part des produits biologiques, avec des groupements d'agriculteurs.

Autour de la commande publique, des groupements d'achats entre collectivités se développent. Des contrats territoriaux sont signés entre conseils départementaux et intercommunalités autour de l'alimentation.

Des chartes sont également signées entre partenaires ou en cours d'élaboration dans certains territoires telles que des chartes de l'agriculture et de l'alimentation (comme à Lorient Agglomération) qui sont des documents à la fois stratégiques et opérationnels mais aussi des chartes qualité-proximité comme au Pays du Mans qui visent, outre le maintien de l'emploi agricole, l'amélioration des pratiques professionnelles. On peut citer également la charte « il fait bio dans mon assiette » d'Inter-bio Bretagne.

LES RÉSEAUX

Les réseaux informels, de travail (diagnostic, aménagement), associatifs (Terres en villes, FNAB, Civam, Terres de liens), réseau national « PAT », de recherche, de projet « projet Goûter », associent sur un plan national plusieurs collectivités engagées dans une réflexion sur les SADT.

Les associations comme Terres en villes ou le réseau CIVAM jouent un rôle-clé pour mobiliser et fédérer les acteurs, accompagner les collectivités, mettre en lien et essaimer. Elles apportent leur appui à la construction d'une gouvernance alimentaire tout comme l'International urban food network (IUFN) qui préconise la construction d'un comité de pilotage inter-institutionnel et pluridisciplinaire (ou conseil de gouvernance alimentaire) chargé de définir une vision et des objectifs communs, un diagnostic territorial à l'échelle des bassins de vie et de production et des pistes d'actions avec si possible la signature d'une charte d'engagements avec tous les partenaires.

Les programmes européens favorisant la coopération transfrontalière

Les projets interrégionaux : AD-T (alimentation durable transfrontalière, participation à l'axe relatif à la mobilisation des consommateurs vers l'alimentation durable) et ADIn (alimentation durable inclusive, participation à l'axe relatif aux publics les plus éloignés de l'alimentation durable), le projet Interreg IIIA Espace Atlantique Agate piloté par l'Association des chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A)

DES PARTENARIATS AVEC DES ORGANISMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Pour construire leurs politiques alimentaires territoriales, certaines collectivités s'appuient sur différents programmes de recherche et mènent des expérimentations pour à la fois enrichir leurs connaissances et accompagner des transformations de pratiques.

Exemple de programme de recherche :

Le projet FRUGAL (formes urbaines et gouvernance alimentaire) dans le Grand Ouest et Auvergne-Rhône-Alpes.

Exemples d'expérimentations :

- ZAUE, zone d'agriculture urbaine expérimentale, à la fois vitrine et démonstrateur d'initiatives en matière d'agriculture nourricière urbaine (méthodes culturelles, innovations techniques ...) à Bordeaux Métropole;
- démarche « haut débit alimentaire » du Pays de Combraille en Marche.

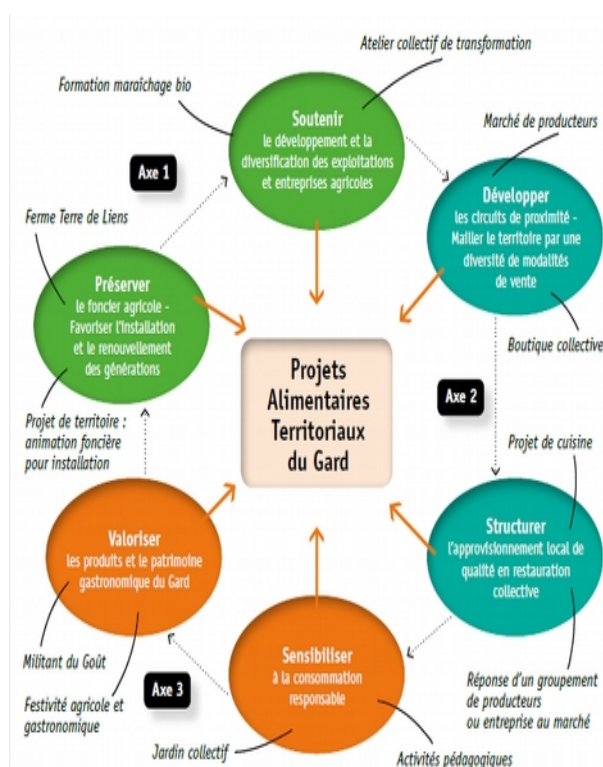
LES OBSTACLES À LA CONSTRUCTION D'UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

Par rapport à ce nouvel objet transversal qu'est l'alimentation, le lien et la cohérence des politiques publiques au niveau national comme local restent peu lisibles et insuffisants. L'alimentation n'est pas reconnue par tous comme un enjeu pour l'action publique. Aussi, le manque de portage politique est souvent évoqué et plus largement la difficulté à fédérer l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire car l'alimentation est objet de controverses.

Effectivement, le consensus est difficile à trouver sur la question de l'agriculture et de l'alimentation durables. Les jeux d'acteurs sont complexes entre les services des ministères, les chambres d'agriculture, les agriculteurs conventionnels, les grandes et moyennes surfaces, les consommateurs, la FNAB, les élus, etc.

S'entendre sur la bonne échelle territoriale de gouvernance, partager des objectifs stratégiques et opérationnels, mobiliser les compétences et les moyens nécessaires s'avèrent souvent difficile.

Exemple d'accompagnement à l'émergence de projets alimentaires territoriaux à l'échelle départementale



La politique alimentaire départementale du Gard

C'est un ensemble de dispositifs co-construits avec les acteurs locaux et mis en place par le département pour inciter et accompagner les initiatives du territoire en faveur d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité.

Pour cela le département propose aux porteurs de projets une aide financière directe au projet (investissement fonctionnement) ainsi que de l'accompagnement au montage de projet en plus de l'animation territoriale.

La gouvernance de la politique alimentaire

Le conseil départemental du Gard a désigné une élue déléguée à la qualité alimentaire. Ce portage politique permet de faire le lien entre tous les élus (CoPil interne-CoPil externe avec des élus en charge de différentes thématiques).

Un conseil alimentaire départemental, à décliner au niveau territorial (4 GAL-groupes d'actions locales du Réseau rural français et une chambre d'agriculture), est en cours de construction.

Actions phares du département du Gard

- Plan bio : les surfaces d'exploitation en agriculture biologique ont doublé entre 2009 et 2015 ;
- La restauration collective avec les collèges dès 1994 « manger bien en resto co » : en 2011, les unités de production culinaire ont été supprimées pour céder la place à une unité de production de légumes et une cuisine autonome par collège. Sur les 54 collèges du département, 18 sont rattachés à l'unité de production de légumes. Tous les collèges sont gérés par un groupement de commandes, pour que les chefs cuisinent plus de produits frais, bio et locaux (les hôpitaux et maisons de retraite sont aussi concernés) ;
- Filières : le raspailou, un pain local, la filière locale « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » ;
- Un travail est en cours sur le gaspillage alimentaire, des sites pilotes testent la consommation responsable.

Partie 4

**LES FACTEURS
FAVORABLES À UN
SYSTÈME
ALIMENTAIRE
DURABLE
TERRITORIALISE**



La vision et le portage politique, le partage des objectifs et d'un programme d'actions par les principaux acteurs de la chaîne alimentaire, le souci du bien commun, une gouvernance adaptée au territoire sont des facteurs-clés pour réussir un projet alimentaire territorial ou un système alimentaire durable territorialisé.

Facteurs de réussite de la gouvernance alimentaire

Plusieurs conditions de réussite de la gouvernance ont été identifiées par la région Hauts de France lors d'un forum organisé en juin 2014.



L'AFFICHAGE DE L'ALIMENTATION DURABLE COMME UNE POLITIQUE À PART ENTIÈRE DOTÉE DE MOYENS POUR AGIR

Le portage politique est indispensable à la promotion et à la mise en œuvre de l'alimentation durable. On peut citer la signature du Pacte de Milan (cf page 11) par plusieurs grandes collectivités françaises.

Souvent, l'engagement repose sur quelques personnes qui ont un leadership et une capacité à fédérer, comme le montrent les expériences d'Ungersheim et de Loos-en-Gohelle, issues de la volonté de maires qui ont joué un rôle-clé dans la mise en mouvement des acteurs de leurs territoires.

Les collectivités prennent en charge financièrement des études (la réalisation de diagnostics notamment), la création de postes dédiés, des actions, ce qui renforce leur engagement et la crédibilité de cette nouvelle politique transversale. Il s'agit de démontrer par l'action pour faire des émules.

L'APPUI SUR LES PROJETS DE TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES APPELS À PROJETS

Les collectivités qui sont engagées dans des projets de territoire de développement durable tels que des agendas 21 locaux ou/et des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) disposent d'un cadre favorable à la construction d'une politique alimentaire territoriale, car elles ont déjà acquis une certaine culture de la transversalité.

Les appels à projets, les plus mentionnés par les collectivités enquêtées comme suscitant l'émergence de politiques alimentaires territoriales ou l'accompagnant sont : le Programme National pour l'Alimentation (PNA), le Programme National Nutrition Santé (PNNS), Territoire zéro gaspillage zéro déchet (TZGZD).

D'autres appels à projets plus thématiques relatifs à l'économie circulaire par exemple sont aussi mobilisés, car ils contribuent à engager de nouveaux types d'actions, à transformer progressivement les modèles de production et pratiques professionnelles.

LA CAPACITÉ À FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DE L'ALIMENTATION DURABLE

La capacité à fédérer progressivement une diversité d'acteurs du territoire autour de l'alimentation durable est fondamentale pour bâtir un SADT qui est par définition un projet complexe qui ne peut être que co-porté. Cela suppose de réunir plusieurs conditions :

- bien connaître les acteurs du territoire (institutionnels, professionnels, associatifs...), les personnes et structures-ressources, les différentes actions menées sur le territoire et projets ;
- s'appuyer sur les réseaux et partenariats déjà constitués, quelques leaders ;
- faire le lien avec les initiatives associatives et citoyennes, proposer des espaces d'échanges, de travail, de pilotage, une animation territoriale à géométrie variable inscrite dans le temps ;
- s'entendre sur un cadre commun (état des lieux, objectifs, actions, modalités de gouvernance).

Partie 4 : Les facteurs favorables à un système alimentaire durable territorialisé

Les collectivités mentionnent l'importance du rôle des associations nationales (telles que Terres de liens, Terres en villes, la FNAB, le réseau Cocagne) qui ont un pouvoir d'interpellation et d'appui à la fédération des acteurs fort apprécié.

D'autres acteurs associatifs, souvent liés à l'économie sociale et solidaire, contribuent à la mise en place de projets alimentaires de proximité. Par exemple, des initiatives issues de la société civile qui essaient sur le territoire des Hauts-de-France.

L'environnement scientifique crée aussi un contexte favorable à l'acculturation de la problématique agronomique et alimentaire et son partage par tous les acteurs du territoire. Ainsi la politique alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole est issue d'une réflexion partenariale entre les élus locaux, les agents et une équipe de chercheurs -Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement),- Chaire Alimentation du Monde, Montpellier SupAgro et Université de Montpellier.

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA)

L'article 1^{er} de la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, fonde, pour la première fois en France, le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique de l'alimentation.

Ses orientations sont déclinées au travers d'un programme national interministériel dédié à la qualité de l'alimentation. Créé dans un souci de coordination de l'action publique dans le domaine de l'alimentation, le programme national pour l'alimentation (PNA) traduit la volonté des pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour favoriser une alimentation durable et de qualité, accessible à tous, considérant toutes les dimensions de l'alimentation.

Quatre axes prioritaires :

- la justice sociale, notamment pour les populations les plus démunies ;
- l'éducation alimentaire de la jeunesse ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- le renforcement de l'ancrage territorial des actions menées et la mise en valeur

de notre patrimoine alimentaire avec un zoom particulier sur l'approvisionnement local de la restauration collective.

A noter sur ce dernier axe, le lancement en



mars 2017 d'un appel à reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT), évoqués dans la loi, pour, d'une part, identifier et valoriser les projets existants et, d'autre part, favoriser l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux en permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'outils pratiques (guides, appui technique).

Partie 5

LES DEFIS A RELEVER POUR ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin, il semble nécessaire de repenser les liens entre les projets de territoire et l'agriculture et changer les regards et les rapports entre les villes et les campagnes, pour mieux articuler les échelles territoriales et faire système. Il paraît aussi important de dépasser la confusion souvent répandue entre proximité et qualité, d'accompagner de manière plus forte les changements de modèle de production agricole pour un plus grand respect des écosystèmes et de travailler davantage les questions de nutrition-santé. Pour ce faire, une nouvelle gouvernance territoriale, plus horizontale et participative, est à construire.



LES BESOINS D'APPUI POUR POURSUIVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Les entretiens réalisés auprès des collectivités montrent la nécessité de clarifier à la fois les rôles et compétences aux différents échelons mais également le vocabulaire lié à la gouvernance alimentaire. Les collectivités souhaiteraient disposer d'un cadre commun.

Pour mettre en place tout type de projet territorial d'alimentation durable, les territoires sont aussi demandeurs d'appui méthodologique, de conseils, d'outils et de formations.

Nombre de collectivités mettent l'accent sur le besoin d'une évolution du code des marchés publics et des règles de concurrence pour favoriser l'approvisionnement local des restaurants collectifs dans le cadre de la commande publique. Elles évoquent également l'inadaptation de certaines normes telles que celles fixées par le GEMRCN. Ce groupe n'a pas été reconduit suite à la réforme de la commande publique d'avril 2016. Il semblerait opportun que les travaux qui pourraient être conduits sur ce sujet à l'avenir prennent davantage en compte l'importance d'un régime alimentaire plus adapté à chaque public et plus durable (moins de sucre, moins de viande, etc.).

Pour améliorer le processus de transformation de la chaîne alimentaire, les collectivités expriment toutes le besoin de soutien, de moyens financiers, d'ingénierie et aussi de mise en réseau et d'animation nationale au-delà de la multitude des appels à projets. Ces derniers facilitent certes l'entrée dans cette nouvelle thématique mais apportent des moyens et appuis trop ponctuels alors que la construction d'une politique alimentaire s'inscrit dans un temps long.

“Il est nécessaire d’avoir des lignes de financement claires, transversales pour animer, coordonner, sensibiliser et accompagner (..)”

Il y a besoin d’une ingénierie suffisante.”
(Montpellier Métropole)

“Nous avons besoin d’une mise en réseau des collectivités engagées pour avancer, capitaliser, échanger les pratiques et essaimer.”
(Pays Combraille en Marche)

Partie 6

REMERCIEMENTS



Partie 6 :Remerciements

Les auteurs et le Ministère de la transition écologique et solidaire tiennent à remercier tout particulièrement : Tous les élus et agents des collectivités qui ont accepté de donner de leur temps pour leur accorder des entretiens :

- La Couronne
- Pays Combraille en Marche
- Bordeaux Métropole
- Pays Basque
- Pays du Grand Bergeracois
- Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
- Châteaurenard
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Conseil départemental du Gard
- Syndicat mixte de la Vallée du Galeizon
- Pays de Balagne
- Ville de Paris
- Communauté d'agglomération Coeur d'Essonne
- Communauté d'agglomération Marne et Gondoire
- Établissement public territorial de Plaine Commune
- Conseil régional de la Martinique
- Métropole de Lyon
- Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals
- Communauté urbaine d'Alençon
- Pays Vendômois
- Pays du Mans
- La Roche-sur-Yon
- Parc Naturel Régional de Brière
- Métropole Rouen Normandie
- Conseil régional des Hauts de France
- Grande-Synthe
- Communauté d'agglomération du Douaisis
- Communauté de communes de la Région d'Audruicq
- Loos-en-Gohelle
- Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut
- Rennes
- Saint Brieuc Agglomération
- Pays de Brest
- Communauté d'agglomération du Pays de Lorient
- Nantes Métropole
- Strasbourg
- Ungersheim

Partie 6 : Remerciements

- Contrexeville

Le Comité de pilotage informel animé par le CGDD sur les questions de systèmes alimentaires durables territorialisés pour leur suivi de l'étude, leurs conseils, leurs contacts et leurs ressources mises à disposition :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Agence régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME)
- International Urban Food Network (IUFN)
- Association France urbaine – représentée par Nantes Métropole
- Association des départements de France (ADF) – représentée par le Conseil départemental du Gard
- Association des Régions de France (ARF)
- Organisation des Régions Unies - ORU-FOGAR
- Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) Île-de-France
- Centre de ressources du développement durable (CERDD) Hauts de France

Partie 6 :Remerciements



Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1er juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

Dépôt légal : septembre 2017

ISSN : 2552 - 2272

ISBN :



L'alimentation constitue aujourd'hui un enjeu fort de durabilité en termes de santé, de cohésion sociale, d'environnement et de développement économique territorial. Au cœur des préoccupations des habitants, elle fait l'objet de nombreuses initiatives dans les territoires mobilisant les citoyens et de nombreux acteurs territoriaux (agriculteurs, entreprises, associations...) et donne lieu à de nouvelles politiques transversales appuyées notamment par le ministère de l'agriculture (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 qui promeut l'élaboration de projets alimentaires territoriaux).



Ces politiques s'articulent autour de plusieurs leviers : la protection du foncier agricole, la préservation de la qualité de l'eau, l'éducation alimentaire, l'approvisionnement local de la restauration collective, le soutien à l'agriculture biologique et à la structuration de nouvelles filières de production mais aussi de distribution.

La consultation de 38 collectivités en France en 2016 nous a permis de mieux connaître la fabrique des politiques alimentaires territoriales. Pourquoi s'engagent-elles ? Comment ? Quelle gouvernance adoptent-elles ? Quels sont les freins à dépasser pour aller plus loin dans ces politiques alimentaires ?

L'alimentation :
un nouvel enjeu
de
développement
durable pour les
territoires



commissariat général au développement durable

CGDD
DDD/SEEIDD
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex

Courriel : Ddd.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.ecologique-solidaire.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE